



# Programme Hôpital Numérique



La politique nationale  
relative aux systèmes  
d'information hospitaliers  
2012 | 2017

## Sommaire

<b>1. LE PROGRAMME HOPITAL NUMERIQUE, POLITIQUE NATIONALE RELATIVE AUX SYSTEMES D'INFORMATIONS HOSPITALIERS .....</b>	<b>3</b>
1.1 Le développement et la modernisation des systèmes d'information de santé sont devenus un enjeu majeur de la politique d'amélioration de l'organisation des soins .....	3
1.2 Le programme Hôpital numérique, une feuille de route pour les systèmes d'information hospitaliers .....	4
1.3 Les objectifs du programme Hôpital numérique .....	4
<b>2. UN ENSEMBLE DE CHANTIERS CONSTITUE DE 4 AXES STRATEGIQUES ET CHANTIERS TRANSVERSES .....</b>	<b>6</b>
2.1 1 <sup>er</sup> axe stratégique : Combler les manques de gouvernance SI et favoriser l'implication dans les SI des professionnels de santé et cadres dirigeants .....	6
2.2 2 <sup>ème</sup> axe stratégique : Renforcer les compétences relatives aux SIH.....	8
2.3 3 <sup>ème</sup> axe stratégique : Stimuler et structurer l'offre de solutions.....	10
2.4 4 <sup>ème</sup> axe stratégique : Financement du socle de priorités, subordonné à l'atteinte de cibles d'usage .....	12
2.5 Le chantier transversal d'accompagnement des établissements de santé à l'atteinte des indicateurs Hôpital numérique .....	13
2.6 Le chantier transversal d'évaluation de la création de valeur des SI.....	14
<b>3. LA GOUVERNANCE DU PROGRAMME ET SES MODALITES DE MISE EN ŒUVRE .....</b>	<b>15</b>

# Programme Hôpital numérique

## Une feuille de route pour les systèmes d'information hospitaliers

2012-2017

Le développement et la modernisation des systèmes d'information hospitaliers (SIH) sont devenus un enjeu majeur de la politique d'amélioration de l'organisation des soins. Afin de préparer les prochaines étapes du développement des SIH au service d'une meilleure prise en charge des patients, la direction générale de l'offre de soins (DGOS) a lancé le programme Hôpital numérique, plan stratégique de développement et de modernisation des SIH pour la période 2012-2017.

Ce document d'orientation définit les principes et les modalités de mise en œuvre de ce programme.

### 1. Le programme Hôpital numérique, politique nationale relative aux systèmes d'informations hospitaliers

#### 1.1 Le développement et la modernisation des systèmes d'information de santé sont devenus un enjeu majeur de la politique d'amélioration de l'organisation des soins

Dans la perspective de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Santé, les technologies numériques constituent un levier majeur pour la modernisation des acteurs de l'offre de soins. L'un des premiers axes de travail identifiés par cette stratégie, soutenu également dans le cadre du pacte de confiance pour l'Hôpital, consiste à organiser le parcours du patient dans le cadre d'une médecine de parcours reposant sur la coopération de l'ensemble des professionnels de santé. Concrètement, cela signifie que les professionnels de premiers recours articulent leurs interventions et partagent des informations nécessaires à la continuité et à la coordination des soins.

Les systèmes d'information sont non seulement un levier essentiel pour la performance du pilotage de la gestion et la transformation de l'organisation des soins au sein des établissements de santé, mais désormais une condition de réussite :

- **de la coordination des prises en charge des patients**, au bénéfice de la qualité et la sécurité des soins dispensés ;
- **de la mise en œuvre des réformes visant à mieux réguler**, mieux assurer l'accès de tous les citoyens aux soins (organisation des soins de premier recours, continuité des soins...), mieux organiser l'offre de soins (maisons et pôles de santé, communautés hospitalières de territoires...);
- **de la mise en place des nouvelles organisations**, en particulier celles liées au développement de l'e-santé et des systèmes d'échanges et de partage des

données médicales (télémédecine...) sans lesquels il ne pourra y avoir d'évolution rapide vers des organisations coopératives et des pratiques médicales collaboratives propres à améliorer la qualité des soins et l'efficacité de notre système de santé.

## 1.2 Le programme Hôpital numérique, une feuille de route pour les systèmes d'information hospitaliers

Le programme Hôpital numérique, piloté par la direction générale de l'offre de soins, constitue **la politique nationale relative aux SIH**, mobilisant tous les acteurs concernés et accompagnant les établissements de santé dans leur transformation par les technologies de l'information et de la communication.

Ce programme vise l'ensemble des établissements de santé et a notamment pour ambition de les amener à un palier de maturité de leurs systèmes d'information liés aux processus de soins suffisant pour améliorer significativement la qualité, la sécurité des soins et la performance dans des domaines fonctionnels prioritaires, sur un socle assurant la sécurité des données.

L'atteinte du palier de maturité Hôpital numérique permettra aux établissements de santé :

- le partage et l'échange d'informations autour d'une prise en charge coordonnée du patient avec les différents acteurs du territoire ;
- l'amélioration significative de la qualité et de la sécurité des soins, et de la performance dans des domaines fonctionnels prioritaires autour de la production de soins tout en assurant la sécurité des données.

## 1.3 Les objectifs du programme Hôpital numérique

Le programme Hôpital numérique a pour ambition de :

- **Coordonner l'ensemble des acteurs** (établissements de santé, ARS, administration centrale, industriels) autour d'une feuille de route commune pour les SIH ;
- Amener l'ensemble des établissements de santé à un **palier de maturité de leurs SI suffisant pour améliorer significativement la qualité, la sécurité des soins et la performance** dans des domaines fonctionnels prioritaires, sur un socle assurant la sécurité des données ;
- **Soutenir les projets innovants.**

Le programme vise à amener l'ensemble des établissements de santé - publics, privés et ESPIC - vers le palier de maturité Hôpital numérique de leur systèmes d'information avec :

- **La définition de pré-requis**, ceux-ci sont indispensables pour assurer une prise en charge du patient en toute sécurité.
  - Identités, mouvements ;
  - Fiabilité – disponibilité ;
  - Confidentialité.

- **La priorisation de cinq domaines fonctionnels** pour lesquels le programme définit des exigences en termes d'usage du SI.
  - Les résultats d'imagerie, de biologie et d'anapath ;
  - Le dossier patient informatisé et interopérable ;
  - La prescription électronique alimentant le plan de soins ;
  - La programmation des ressources et l'agenda du patient ;
  - Le pilotage médico-économique.

**Le palier de maturité est décrit dans le guide des indicateurs** qui présente, sous forme de fiches, l'ensemble des indicateurs qui servent à mesurer l'atteinte de cette cible par l'établissement, en précisant leur définition, leurs modalités de calcul et de restitution (ce guide est disponible sur le site du ministère de la santé, à l'adresse suivante : <http://www.sante.gouv.fr/hopital-numerique>).

## 2. Un ensemble de chantiers constitué de 4 axes stratégiques et chantiers transverses

Afin d'amener l'ensemble des établissements de santé à atteindre le palier de maturité minimum, le **programme Hôpital numérique propose d'agir simultanément sur quatre axes stratégiques et chantiers transverses** :

Axes	Chantiers transverses
<p><b><u>Axe 1: gouvernance</u></b> Comblers les manques de gouvernance SI et favoriser l'implication dans les SI des professionnels de santé et cadres dirigeants</p>	<p><b><u>Chantier transverse 1</u></b> Pilotage du programme HN</p>
<p><b><u>Axe 2: compétence</u></b> Renforcer les compétences relatives aux SIH</p>	<p><b><u>Chantier transverse 2</u></b> Communication</p>
<p><b><u>Axe 3: offre</u></b> Stimuler et structurer l'offre de solutions</p>	<p><b><u>Chantier transverse 3</u></b> Evaluation de la création de valeur du SI en termes de qualité /sécurité des soins et amélioration de la prise en charge</p>
<p><b><u>Axe 4: financement</u></b> Financer un socle de priorités, subordonné à l'atteinte de cibles d'usage</p>	<p><b><u>Chantier transverse 4</u></b> Accompagnement des établissements de santé à l'atteinte des pré-requis et du socle fonctionnel</p>

### 2.1 1<sup>er</sup> axe stratégique : Comblers les manques de gouvernance SI et favoriser l'implication dans les SI des professionnels de santé et cadres dirigeants

Le programme Hôpital numérique vise à ce que le système d'information soit traité comme un **investissement stratégique**, inscrit aux priorités de la direction des établissements de santé. Au delà de définir nationalement les priorités, les indicateurs et les cibles à atteindre, le programme doit fournir un cadre aux établissements de santé pour la mise en œuvre de meilleures pratiques sur le sujet.

Pour atteindre cet objectif, cet axe stratégique mobilise les leviers ci-dessous :

#### L'insertion de la réflexion sur les SI dans la stratégie nationale, territoriale et locale

La mise en œuvre du programme Hôpital numérique, feuille de route nationale pour les SIH, s'appuie sur **une déclinaison régionale et locale de ces objectifs**. Ceux-ci doivent être contractualisés via les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) et retranscrits dans l'évaluation des directeurs d'ARS et d'établissements de santé.

- **Au niveau national** : le programme Hôpital numérique permet une mise en cohérence des chantiers menés par l'administration centrale, ses opérateurs, ainsi que les acteurs régionaux. Il constitue une feuille de route commune pour une meilleure coordination des actions et engage les acteurs sur ces chantiers.

- **Au niveau régional** : les objectifs du programme sont fortement pris en compte dans la politique régionale de santé définie par chaque ARS, par le biais de documents à vocation stratégique (programme régional SI, schéma directeur SI, programme de télémédecine, ...), ainsi que dans les contrats pluriannuel d'objectifs et de moyens signés par les ARS avec les établissements de santé de leur territoire ;

Les ARS disposent d'un guide pratique pour les accompagner dans la déclinaison du programme Hôpital numérique aux niveaux régional et local<sup>1</sup>. Ce guide apporte aux ARS les clés et les fondements du programme, ainsi que les modalités opérationnelles de sa mise en œuvre sur ses différents volets : gouvernance, compétences, offre industrielle et financement.

- **Au niveau local** : les engagements réciproques de la région et de l'établissement de santé sur les chantiers SIH, ainsi que dans l'évaluation des dirigeants dans le secteur public sont intégrés aux CPOM ARS / Etablissement de santé, dont le volet SI est obligatoire.



### Synthèse des travaux réalisés et travaux à venir

#### **Prise en compte du programme dans les CPOM Etat-ARS et le dialogue de gestion avec les DGARS**

**A venir**

*Etude de la possibilité d'intégration d'un indicateur lié à l'atteinte du palier de maturité Hôpital numérique dans les CPOM Etat-ARS*

#### **Prise en compte du programme dans les politiques régionales de santé**

- Publication d'un **guide sur la déclinaison régionale du programme hôpital numérique** à destination des ARS
- Intégration du programme hôpital numérique dans **la politique régionale de santé par les ARS** (Programme régional SI, schéma directeur SI, ...)

**A venir**

*Suivi régulier de la déclinaison du programme dans les politiques régionales de santé*

#### **Prise en compte du programme dans les CPOM ARS-ES et le dialogue de gestion avec les DGEES**

- **Intégration d'indicateurs HN dans les CPOM** signés avec les établissements de santé de leur territoire **par plusieurs ARS**

**A venir**

*Poursuite de l'intégration d'indicateurs HN dans les CPOM ARS – Etablissements de santé*

<sup>1</sup> INSTRUCTION N°DGOS/MSIOS/2012/375 du 31 octobre 2012 relative au guide pratique à destination des Agences Régionales de Santé pour la déclinaison régionale du programme hôpital numérique.

## L'intégration des indicateurs Hôpital numérique dans la certification des établissements de santé par la HAS

Le 1<sup>er</sup> axe stratégique du programme Hôpital numérique prévoit l'intégration des indicateurs Hôpital numérique dans la certification des établissements de santé par la Haute Autorité de Santé (HAS).

La HAS et la DGOS ont défini conjointement un plan d'actions en trois étapes pour **mettre en cohérence les critères SI de la certification des établissements de santé avec le programme Hôpital numérique**.

La première étape de ce plan d'actions, qui a été franchie lors du comité de pilotage du programme Hôpital numérique du 21 janvier 2013, a permis, à procédure et manuel constants v2010, **la mobilisation de 27 indicateurs Hôpital numérique dans l'évaluation de 12 critères de certification** portant ou en lien avec le SI.

La seconde étape a pour objectif, en 2014, de mieux prendre **en compte les indicateurs du programme dans le cadre de la préparation des visites V2014** et l'identification d'objectifs personnalisés en lien avec le SI.

La troisième étape, qui sera mise en œuvre dès 2014, consistera à **mieux appréhender la dimension SI dans les visites de certification V2014** avec l'appui du programme et faire évoluer à terme les critères du manuel de certification sur le champ des SI.

La mise en œuvre de ce plan d'actions doit permettre, *in fine*, d'optimiser l'évaluation de la dimension SI dans la certification des établissements de santé.

Pour chacun des chantiers du 1<sup>er</sup> axe « Gouvernance » du programme Hôpital numérique sont présentés ci-dessous les travaux accomplis et ceux à venir.



### Synthèse des travaux réalisés et travaux à venir

- Intégration de **27 indicateurs HN dans 12 critères de certification**, puis **prise en compte progressive de ces indicateurs** dans le cadre des visites de certification à partir d'avril 2013

**A venir**

*Renforcement de la prise en compte du programme dans la procédure de certification, notamment la nouvelle méthode de visite*

## 2.2 2<sup>ème</sup> axe stratégique : Renforcer les compétences relatives aux SIH

Cet axe stratégique vise à **améliorer la prise en compte des SI dans le cadre de la formation initiale et continue des professionnels de santé et des acteurs hospitaliers dans le domaine des SI**. En effet, pour les professionnels de santé, la maîtrise des SI de production de soins devient progressivement indispensable dans le cadre de leur pratique professionnelle et constitue un levier important pour la qualité et la sécurité des soins.

Ainsi, l'insertion d'un module obligatoire relatif aux SI au cours de leur formation initiale permettrait de mieux préparer les professionnels de santé de demain. De plus, dans le



cadre du chantier DPC (développement professionnel continu), une réflexion doit être menée afin d'inclure un volet SI.

Par ailleurs, les acteurs hospitaliers dans le domaine des SI disposent rarement des compétences suffisantes pour pouvoir conduire isolément leurs projets de développement SIH, en particulier en gestion de projet, en organisation et sur les champs plus techniques de l'urbanisation et de l'interopérabilité. Le SI prenant une place de plus en plus stratégique et critique au cœur des établissements de santé, les acteurs hospitaliers des SI doivent à la fois maintenir à jour leurs compétences techniques / informatiques et développer le lien SI - Organisation.

Le plan d'actions vise donc à améliorer la **capacité des maîtrises d'ouvrage, le pilotage et la mise en œuvre opérationnelle** des projets de SI dans le domaine sanitaire en :

- développant les compétences et la formation des acteurs hospitaliers par le biais des actions suivantes :
  - bâtir le référentiel de compétences SIH au niveau national ;
  - identifier l'écart entre les compétences actuellement disponibles et les compétences nécessaires à court et moyen termes ;
  - analyser l'offre de formation actuelle (initiale et continue) et les actions visant à l'adapter pour atteindre l'objectif de développement des compétences et de la formation à court et moyen termes ;
  - outiller les établissements de santé pour intégrer le développement et le maintien des compétences SI dans le processus RH.
- accompagnant les équipes projet dans l'appropriation et le partage des bonnes pratiques.

Un projet d'animation communautaire doit ainsi parallèlement être mené avec les équipes projet des établissements de santé. L'objectif est de favoriser l'appropriation et le partage entre pairs autour de thématiques SI déjà outillées au niveau national.



### **Synthèse des travaux réalisés et travaux à venir**

- Mise à disposition des établissements de santé d'un **référentiel de compétences SI** pour les métiers de la DSI, du soin, support et de la direction (cf. infra)
- Elaboration d'un **outil d'analyse des écarts** entre les compétences SI requises et celles disponibles

#### **A venir**

*Test de l'outil d'analyse des écarts sur un échantillon d'établissements de santé avant sa mise à disposition aux établissements de santé*

*Etude de cadrage des travaux visant à accompagner les établissements de santé dans la détermination d'un plan de montée en compétences*

## 2.3 3<sup>ème</sup> axe stratégique : Stimuler et structurer l'offre de solutions

Cet axe stratégique a pour vocation **d'accroître la qualité de l'offre industrielle**. Les actions suivantes sont proposées :

- **Mise en place d'une démarche d'homologation des solutions informatiques hospitalières** conformes aux standards et garantissant en particulier la compatibilité des solutions proposées au cadre d'interopérabilité, premiers pas vers une politique de certification à terme ;
- Créer et piloter des **référentiels et des modules fonctionnels communs** ;
- Eclairer les décideurs, faciliter et encadrer **la mutualisation et l'externalisation du SIH** ;
- **Soutenir l'innovation numérique pour moderniser l'offre de soins au sein des établissements de santé et à l'échelle d'un territoire.**

### La mise en œuvre d'un dispositif d'homologation des solutions informatiques hospitalières

L'action portant sur l'homologation des solutions informatiques hospitalières a pour objectifs de sécuriser l'achat de logiciels par les établissements de santé, de faire converger et de standardiser l'offre industrielle tout en répondant aux pré-requis techniques d'interopérabilité.

Les principes retenus pour la mise en œuvre du dispositif d'homologation dans le cadre du programme Hôpital numérique sont les suivants :

- Un **dispositif centré sur une démarche de labellisation** dans un premier temps pouvant s'appuyer sur un dispositif normatif (certification) dès lors que la pertinence de ce schéma est avérée ;
- Une **labellisation par îlot fonctionnel** pour prendre en compte la complexité du SIH, notamment la pluralité des référentiels ;
- Une **démarche de labellisation en deux temps** avec une première étape portant sur les bonnes pratiques et une deuxième étape portant sur les autres référentiels.

Cette action souligne le rôle de l'Etat dans la création et le pilotage des référentiels et des modules fonctionnels communs dans le but de :

- poursuivre et amplifier les travaux d'urbanisation globale du SI de santé, l'élaboration et la diffusion des référentiels structurants, notamment ceux qui qualifient les acteurs. L'intégration de ces référentiels dans les solutions SIH pourra faire l'objet des opérations d'homologation prévues ;
- susciter, par des initiatives impulsées par les pouvoirs publics, la réalisation de modules fonctionnels communs, ou le déploiement d'infrastructures selon un schéma national.



### Synthèse des travaux réalisés et travaux à venir

- **Cadrage** du chantier et définition de la méthodologie de mise en œuvre du dispositif d'homologation
- Mise en place des **instances de gouvernance** du chantier
- Elaboration en cours d'un **référentiel de principes/bonnes pratiques** des éditeurs

**A venir**

*Lancement des groupes de travail en charge de la mise en œuvre du dispositif d'homologation (schéma d'urbanisation, production des référentiels métiers, ...)*

## L'accompagnement des établissements de santé dans leur démarche de mutualisation et d'externalisation du SIH

Le 3<sup>ème</sup> axe stratégique a également pour objectif d'accompagner les établissements de santé dans leur démarche de **mutualisation et d'externalisation du SIH** en précisant le cadre organisationnel, juridique, technique et financier. Cette action se traduit dans un premier temps par la mise à disposition au mois d'avril 2013 à l'attention des décideurs hospitaliers d'un guide fournissant des repères majeurs en matière de mutualisation et d'externalisation : concepts clés, opportunités, risques et leviers associés à ce type de démarche.



### Synthèse des travaux réalisés et travaux à venir

- Publication d'un **document d'éclairage pour le décideur sur la mutualisation et l'externalisation en SIS en mars 2013**

**A venir**

*Cadrage de la suite des travaux à mener sur le chantier « Mutualisation / Externalisation »*

## L'émergence de territoires de soins numériques

Enfin, le 3<sup>ème</sup> axe stratégique du programme intègre également un **chantier « innovation »** qui vise à provoquer l'émergence de solutions industrielles innovantes, robustes en prévision de l'hôpital numérique 2.0. Ce chantier se matérialise au travers de l'appel à projet « **territoire de soins numérique** » financé à hauteur de 80 millions d'euros dans le cadre des projets d'Investissements d'avenir du grand emprunt.

Cet appel à projet doit permettre **le développement de projets innovants et globaux**, associant tous les acteurs de la chaîne de soins et les patients, au service d'une **offre de soins cohérente et coordonnée à l'échelle d'un territoire**. Il s'appuie sur quelques établissements de santé d'excellence ayant déjà largement dépassé le palier de maturité du programme Hôpital numérique et vise à préparer l'avenir sur le champ des SI territoriaux.



### Synthèse des travaux réalisés et travaux à venir

- **Cadrage** du programme « Territoire de soins numérique »
- Lancement des travaux d'**élaboration du cahiers des charges de l'appel à projets**

**A venir**

*Publication du cahier des charges de l'appel à projets en juillet 2013*

## Le référencement des éditeurs de logiciels et intégrateurs du marché de la Santé

Afin de disposer d'une meilleure connaissance de l'environnement SI des établissements de santé, un outil partagé référençant l'ensemble des éditeurs de logiciels et les intégrateurs du marché de la santé a été mis en place dans le cadre du programme Hôpital numérique.

L'**objectif de cet outil, RELIMS (Référencement des Éditeurs de Logiciels et Intégrateurs du Marché de la Santé)** dont la seconde version a été mise en place en juillet 2012, est triple :

- Disposer d'une cartographie précise des logiciels « SI de Santé » du marché qui soit mise à jour en temps réel par les intéressés, à savoir les éditeurs de ces logiciels ;
- Disposer de coordonnées de contacts mis à jour par les éditeurs ;
- Constituer le catalogue des logiciels de l'observatoire des systèmes d'information (oSIS) dans lequel les établissements de santé pourront sélectionner les logiciels qu'ils ont mis en œuvre.

La DGOS a conduit en décembre 2012 une première analyse des données renseignées dans l'observatoire RELIMS. A cette date, 211 sociétés se sont déclarées dans RELIMS et 506 logiciels ont été décrits.

Seuls les projets intégrant des logiciels référencés dans la base RELIMS pourront être soutenus au titre du volet « financement » du programme Hôpital numérique.



### Synthèse des travaux réalisés et travaux à venir

- Lancement de la **version 2 de l'observatoire RELIMS en juillet 2012**
- Publication du **premier rapport d'analyse sur les données** contenues dans RELIMS au 12 décembre 2012

**A venir**

*Poursuite de l'analyse des données contenues dans RELIMS*

## 2.4 4<sup>ème</sup> axe stratégique : Financement du socle de priorités, subordonné à l'atteinte de cibles d'usage

Le volet financement a pour objectif de **cibler le soutien financier sur les domaines prioritaires et de récompenser l'utilisation effective du SIH par les professionnels de santé**. Il repose principalement sur un financement à l'usage par les crédits d'aide à la contractualisation (AC), c'est-à-dire que les établissements ne percevront les financements

qu'une fois les systèmes d'information mis en œuvre et effectivement utilisés sur l'ensemble de l'établissement. Un financement minoritaire à hauteur de 20% de l'enveloppe régionale, en FMESPP, pour l'amorçage des projets est également prévu, la décision de versement de l'amorçage ainsi que la définition de son montant appartenant à l'ARS dans la limite de l'enveloppe qui lui est attribuée.

L'attribution des soutiens financiers est réalisée selon les objectifs suivants :

- **Conditionner le financement à l'atteinte d'objectifs connus et partagés**
  - Les financements sont versés a posteriori aux seuls établissements pouvant justifier de l'atteinte de cibles précises en matière d'usage.
- **Limiter les coûts des projets en attribuant un soutien financier fixé par domaine indépendamment du montant engagé par l'établissement pour la réalisation du projet**
  - Les soutiens financiers sont déterminés forfaitairement selon l'activité des établissements et le(s) domaine(s) couverts. Les montants sont connus à l'avance et les modalités de calcul transparentes. Ils varient entre 37 k€ et 3.4 millions d'euros.
- **Répartition équitable sur le territoire**
  - Les régions disposent d'une enveloppe régionale déterminée en fonction de l'activité des établissements de leur région. Le respect d'un équilibre dans la sélection des établissements, en ce qui concerne les statuts d'établissements et les activités, est préconisé.

Les projets du programme Hôpital numérique sont sélectionnés entre 2013 et 2016. Les modalités de sélection sont fixées par le ministère chargé de la santé (DGOS) qui a délégué la responsabilité de la sélection et de la contractualisation aux ARS, dans le respect de l'enveloppe régionale de financement qui leur est attribuée.



### *Synthèse des travaux réalisés et travaux à venir*

- **Lancement du volet « financement »** du programme hôpital numérique
- **Ouverture de l'outil DIPISI** permettant aux établissements de santé de candidater au volet « financement » du programme

**A venir**

*Sélection des premiers projets d'établissements de santé éligibles au volet « financement » du programme hôpital numérique*

## **2.5 Le chantier transversal d'accompagnement des établissements de santé à l'atteinte des indicateurs Hôpital numérique**

Le plan d'actions prévoit la mise en place d'un dispositif d'accompagnement des établissements à l'atteinte des pré-requis et des domaines fonctionnels Hôpital numérique.

Ce dispositif d'accompagnement comprend :

- **Une boîte à outils pour l'atteinte des pré-requis Hôpital numérique** composée d'un outil d'auto diagnostic et d'un plan d'actions associé, ainsi que de fiches pratiques fournissant aux établissements de santé un support méthodologique pour

atteindre les pré-requis<sup>2</sup>. Cette boîte à outils, publiée en octobre 2012, est mise à la disposition des établissements sur l'espace Internet du programme Hôpital numérique : <http://www.sante.gouv.fr/programme-hopital-numerique.html>;

- **Un programme d'accompagnement à l'atteinte des domaines fonctionnels Hôpital numérique** qui comprendra notamment la constitution et l'animation d'un réseau de professionnels permettant de construire de la connaissance et de la relayer vers les établissements, la mise à disposition de tous les établissements des outils et guides pratiques, par le biais d'une plateforme interactive, ainsi que l'appui de certains établissements sélectionnés dans le cadre du volet financement ;
- **Des Foires aux Questions (FAQ)** sur les indicateurs des pré-requis et des domaines fonctionnels du programme Hôpital numérique, ainsi que sur la boîte à outils pour l'atteinte des pré-requis du programme.

Les établissements peuvent également contacter leur ARS, en charge de la déclinaison du programme Hôpital numérique au niveau régional, pour obtenir davantage d'informations.



### Synthèse des travaux réalisés et travaux à venir

- **Etat des lieux de l'atteinte des pré-requis et des domaines fonctionnels** par les établissements de santé *via* l'oSIS
- Publication d'**une boîte à outils pour l'atteinte des pré-requis**
- Cadrage du **dispositif d'accompagnement à l'atteinte des cibles d'usage**

**A venir**

*Lancement du dispositif d'accompagnement à l'atteinte des cibles d'usage*

## 2.6 Le chantier transversal d'évaluation de la création de valeur des SI

La DGOS souhaite impulser **une dynamique de recherche sur le sujet de l'évaluation de l'impact de l'informatisation de la production de soins sur la qualité, la sécurité des soins et l'amélioration de la prise en charge des patients en lançant une étude à caractère scientifique**, via le programme de recherche sur la performance du système des soins (PREPS), sur quatre ans s'appuyant sur des équipes hospitalo-universitaires et pluridisciplinaires. Deux équipes de recherches ont reçu en janvier 2013 un accord de principe pour conduire les travaux associés à ce programme de recherche PREPS.



### Synthèse des travaux réalisés et travaux à venir

- **Sélection de 2 équipes de recherche**
- Mise en place des **instances de gouvernance** du chantier (comité de pilotage et comité scientifique)
- Lancement des travaux de **définition de la méthodologie des équipes de recherche**

**A venir**

*Poursuite des travaux de définition de la méthodologie des équipes de recherche*

<sup>2</sup> INSTRUCTION N°DGOS/MSIOS/2012/376 du 31 octobre 2012 relative à la boîte à outils pour l'accompagnement des établissements de santé à l'atteinte des pré-requis du programme hôpital numérique

### 3. La gouvernance du programme et ses modalités de mise en œuvre

La DGOS pilote l'élaboration et la mise en œuvre du programme Hôpital numérique. A ce titre, elle assure :

- la supervision continue de l'ensemble de la démarche au cours notamment des réunions de l'équipe projet du programme constituée de représentants de la DSSIS, l'ANAP et l'ASIP Santé et l'ARS Ile-de-France ;
- l'organisation des instances de pilotage du programme ;
- la gestion de la communication institutionnelle du programme ;
- la mise en œuvre d'actions définies dans le cadre du programme

Pour l'accompagner dans la mise en œuvre du programme, la DGOS s'appuie sur :

- La DSSIS en charge de la mise en œuvre de la démarche d'homologation des solutions informatiques hospitalières (3ème axe stratégique) ;
- L'ANAP contribuant plus particulièrement aux travaux sur les compétences et la formation SI (2ème axe stratégique), la mutualisation et l'externalisation des SI en santé (3ème axe stratégique), ainsi qu'à l'accompagnement des établissements à l'atteinte des domaines fonctionnels Hôpital numérique (chantier transverse d'accompagnement) ;
- L'ASIP Santé intervenant, en collaboration avec l'ANAP, sur les travaux relatifs à la mutualisation et l'externalisation (3ème axe stratégique) ;
- Les ARS, interlocutrices privilégiées des établissements de santé dans leurs démarches, en charge de la déclinaison du programme en région.

La comitologie associée au programme s'appuie sur :

- un comité de pilotage qui évalue l'avancée du programme et propose le cas échéant des orientations. Il se réunit à minima annuellement.
- un comité exécutif, qui valide et lance les grandes étapes du programme, effectue les arbitrages financiers, valide les modalités de mise en œuvre et la communication. Le comité exécutif (DGOS, DSSIS, ANAP, ASIP Santé) se réunit autant que de besoin.
- une équipe projet qui suit la mise en œuvre du programme en termes d'activités déployées, de livrables, et de crédits engagés. L'équipe projet reporte au comité exécutif, au comité de pilotage Hôpital numérique et propose des modifications d'orientation du programme si nécessaire. L'équipe projet (DGOS, DSSIS, ASIP Santé, ANAP) se réunit mensuellement.

[www.sante.gouv.fr/hopital-numerique](http://www.sante.gouv.fr/hopital-numerique)



Direction générale de l'offre de soins